

COMMUNE DE JUVIGNY-LES-VALLÉES
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 27 mars 2017 à 20 H 30

L'an deux mil dix-sept, le vingt-sept mars à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en salle des fêtes de Juvigny le Tertre à Juvigny les Vallées, sous la présidence de Xavier TASSEL, Maire en exercice.

Etaients présents :

Xavier TASSEL, Maire ;

Jean-Yves HAMEL, Alain ROUSSEL, Daniel GANNÉ, Monique CHERBONEL, Jean-Claude CASSIN, Jacqueline LAIR, Claudine CHAPELIER, Marie-Hélène FILLATRE, Michel GARNIER, Alain LEVALLOIS, Véronique PAINBLANC, Éric LAIR, Francis VÉRON, Denis POUPION, Jean-Yves BOURGINE, André CHAPDELAINÉ, Christian SCHNEIDER, Bernard LE BLANC, Gérard LAINÉ, Jean-Louis GANNÉ, Adjoint ;
Alain BERTHELOT, Bruno DESGUÉ, Christophe SOUL, Didier ANFRAY, Damien VANNIER, Marie-Claire ANFRAY, Serge MARTINE, Michel MACÉ, Loïc TOULLIER, Christian MALLE, Réjane ALEXANDRE, Bernard JÉHAN, Christine SANSON, Dominique REDINGER, Guy DEROLEZ, Nicole LEGEARD, Georges LEMARTINEL, Jacqueline RENARD RICHARD, Nadège TISON, Rolande PRINGAULT, Claude GANNÉ, Brigitte BEUREL, Didier CHESNEL, Michel PICHON, Bernard ALMIN, Auguste LEFRAS, Edith LE BRUN, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice.

Excusés :

Nathalie ROCHEFORT, Nicolas PERRIER, Guillaume GANNÉ, Philippe LANGLOIS, Rémi LEMOINE, Stéphanie GÉRARD, Corinne LAINÉ, Éric BOUTIN, Anthony LAIZÉ, Jean-Pierre ANFRAY, Guy BLANCHÈRE.

Absents

Daniel PACILLY, Nicole BADIÉ, Christophe FORTIN, Thierry DECHANCÉ, Olivier COSTARD, Patricia HESLOUIS, Mélanie PONTAIS, Jhonny PIERRE, Maxime POISNEL, Michel BIHOUR, Hubert JUHEL, Karien JOURDAN.

Procurations : Nathalie ROCHEFORT a donné pouvoir à Jacqueline RICHARD RENARD ;

Guillaume GANNÉ a donné pouvoir à Brigitte BEUREL ;

Secrétaire de séance : Alain ROUSSEL

Nombre de Membres en exercice : 71

Convocation adressée le 20 mars 2017
et affichée le 20 mars 2017

Présents : 48 Votants : 50

Il est procédé à l'appel nominal des membres présents, le quorum étant atteint le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Monsieur TASSEL remercie Monsieur QUINIOU pour son travail, les informations transmises et sa présence.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE
--

Conformément à l'article L 2221-15 du CGCT, il est ensuite procédé à la désignation du secrétaire de séance. La proposition est adoptée, il s'agit d'Alain ROUSSEL.

DELIBERATIONS

Compte de Gestion des budgets des communes historiques pour l'exercice 2016

Le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté avant le compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur

accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part pour la tenue des comptes ;

17.03.069 - Compte de Gestion – exercice 2016 : Régie Photovoltaïque Bellefontaine

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver le Compte de Gestion 2016 du budget « Régie Photovoltaïque Bellefontaine ».

17.03.070 - Compte de Gestion – exercice 2016 : Régie Energie Renouvelable Le Mesnil Rainfray

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver le Compte de Gestion 2016 du budget « Régie Energie Renouvelable Le Mesnil Rainfray ».

17.03.071 - Compte de Gestion – exercice 2016 : Régie autonome de la Station-Service communale

Après en avoir délibéré, sur proposition favorable du Conseil d'Exploitation, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver le Compte de Gestion 2016 du budget « Régie autonome de la Station-Service communale ».

17.03.072 - Compte de Gestion – exercice 2016 : Service Eau Potable Chérencé le Roussel

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver le Compte de Gestion 2016 du budget « Service Eau Potable Chérencé le Roussel ».

17.03.073 - Compte de Gestion – exercice 2016 : Lotissement Les Lilas Chérencé le Roussel

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver le Compte de Gestion 2016 du budget « Lotissement Les Lilas Chérencé le Roussel ».

17.03.074 - Compte de Gestion – exercice 2016 : Lotissement Le Coteau du Tertre Juvigny le Tertre

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver le Compte de Gestion 2016 du budget « Lotissement Le Coteau du Tertre Juvigny le Tertre ».

17.03.075 - Compte de Gestion – exercice 2016 : Lotissement Le Mesnil Tôve

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver le Compte de Gestion 2016 du budget « Lotissement Le Mesnil Tôve ».

17.03.076 - Compte de Gestion – exercice 2016 : Budget principal commune de Bellefontaine

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver le Compte de Gestion 2016 du budget principal de la commune de Bellefontaine.

17.03.077 - Compte de Gestion – exercice 2016 : Budget principal commune de Chasseguy

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver le Compte de Gestion 2016 du budget principal de la commune de Chasseguy.

17.03.078 - Compte de Gestion – exercice 2016 : Budget principal commune de Chérencé le Roussel

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver le Compte de Gestion 2016 du budget principal de la commune de Chérencé le Roussel.

17.03.079 - Compte de Gestion – exercice 2016 : Budget principal commune de Juvigny le Tertre

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver le Compte de Gestion 2016 du budget principal de la commune de Juvigny le Tertre.

17.03.080 - Compte de Gestion – exercice 2016 : Budget principal commune de La Bazoge

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver le Compte de Gestion 2016 du budget principal de la commune de La Bazoge.

17.03.081 - Compte de Gestion – exercice 2016 : Budget principal commune de Le Mesnil Rainfray

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver le Compte de Gestion 2016 du budget principal de la commune de Le Mesnil Rainfray.

17.03.082 - Compte de Gestion – exercice 2016 : Budget principal commune de Le Mesnil Tôve

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver le Compte de Gestion 2016 du budget principal de la commune de Le Mesnil Tôve.

17.03.083 Régie photovoltaïque de Bellefontaine - Compte Administratif exercice 2016

Le Compte administratif reprend l'ensemble des opérations du budget primitif et des décisions modificatives d'un même exercice.

Au titre de l'exercice 2016, le compte administratif du budget de la Régie photovoltaïque de Bellefontaine présente les résultats suivants, au niveau de l'ensemble des titres et des mandats :

	Exercice 2016	
	Dépenses	Recettes
Exploitation	7 656,13 €	9 478,94 €
Investissement	4 039,88 €	4 390,00 €
Total des Sections	11 696,01 €	13 868,94 €

Les résultats de clôture de l'exercice sont les suivants :

	Résultat 2015 reporté	Résultat 2016	Affectation obligatoire 2016	Clôture Exercice 2016
Exploitation	-4 665,32 €	350,12 €	0 €	-2 842,51 €
Investissement	13 479,47 €	1 822,81 €	0 €	13 829,59 €

Madame le Maire Délégué de Bellefontaine ayant quitté la séance, le Conseil Municipal siégeant sous la présidence Xavier TASSEL, après avoir examiné le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice concerné, délibère sur le compte administratif 2016 du budget de la Régie photovoltaïque de Bellefontaine dressé par Madame le Maire.

Après en avoir délibéré, sur proposition favorable du Conseil d'Exploitation, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver le compte administratif 2016 du budget de la régie photovoltaïque de Bellefontaine.

17.03.084 - Régie Énergies Renouvelables Le Mesnil Rainfray - Compte Administratif exercice 2016

Le Compte administratif reprend l'ensemble des opérations du budget primitif et des décisions modificatives d'un même exercice.

Au titre de l'exercice 2016, le compte administratif du budget de la Régie Energies Renouvelables de Le Mesnil Rainfray présente les résultats suivants, au niveau de l'ensemble des titres et des mandats :

	Exercice 2016	
	Dépenses	Recettes
Exploitation	3 584,07 €	7 146,85 €
Investissement	3 231,00 €	3 231,00 €
Total des Sections	6 815,07 €	10 377,85 €

Les résultats de clôture de l'exercice sont les suivants :

	Résultat 2015 reporté	Résultat 2016	Affectation obligatoire 2016	Clôture Exercice 2016
Exploitation	138,48 €	3 562,78 €	0 €	3 701,26 €
Investissement	11 096,43 €	0,00 €	0 €	11 096,43 €

Monsieur le Maire Délégué de Le Mesnil Rainfray ayant quitté la séance, le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Xavier TASSEL, après avoir examiné le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice concerné, délibère sur le compte administratif 2016 du budget de la Régie Énergies Renouvelables de Le Mesnil Rainfray dressé par Monsieur le Maire.

Après en avoir délibéré, sur proposition favorable du Conseil d'Exploitation, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver le compte administratif 2016 du budget de la régie Energies Renouvelables de Le Mesnil Rainfray.

17.03.085 -Régie autonome de la Station-Service communale - Compte Administratif exercice 2016

Le Compte administratif reprend l'ensemble des opérations du budget primitif et des décisions modificatives d'un même exercice.

Au titre de l'exercice 2016, le compte administratif du budget de la Régie autonome de la Station-Service communale présente les résultats suivants, au niveau de l'ensemble des titres et des mandats :

	Exercice 2016		
	Dépenses	Recettes	Restes à réaliser
Exploitation	467 903,24 €	486 020,50 €	/
Investissement	11 400,80 €	28 487,03 €	10 080,52 €
Total des Sections	479 304,04 €	514 507,53 €	10 080,52 €

Les résultats de clôture de l'exercice sont les suivants :

	Résultat 2015 reporté	Résultat 2016	Affectation obligatoire 2016	Clôture Exercice 2016
Exploitation	2 656,86 €	18 117,26 €	0 €	20 774,12 €
Investissement	58 484,85 €	17 086,23 €	0 €	75 571,08 €

Madame le Maire Déléguée de Juvigny le Tertre ayant quitté la séance,

le Conseil Municipal siégeant sous la présidence Xavier TASSEL après avoir examiné le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice concerné, délibère sur le compte administratif 2016 du budget de la Régie autonome de la Station-Service communale dressé par Madame le Maire.

Après en avoir délibéré, sur proposition favorable du Conseil d'Exploitation, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver le compte administratif 2016 du budget de la régie autonome de la Station-Service communale.

17.03.086 - Service Eau Potable de Chérencé le Roussel - Compte Administratif exercice 2016

Le Compte administratif reprend l'ensemble des opérations du budget primitif et des décisions modificatives d'un même exercice.

Au titre de l'exercice 2016, le compte administratif du budget du service Eau Potable de Chérencé le Roussel présente les résultats suivants, au niveau de l'ensemble des titres et des mandats :

	Exercice 2016	
	Dépenses	Recettes
Exploitation	48 912,20 €	45 225,02 €
Investissement	11 157,27 €	14 064,00 €
Total des Sections	60 069,47 €	59 289,02 €

Les résultats de clôture de l'exercice sont les suivants :

	Résultat 2015 reporté	Résultat 2016	Affectation obligatoire 2016	Clôture Exercice 2016
Exploitation	15 735,78 €	-3 687,18 €	0 €	12 048,60 €
Investissement	92 672,74 €	2 906,73 €	0 €	95 579,47 €

Madame le Maire Délégué de Chérencé le Roussel ayant quitté la séance, le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Xavier TASSEL, après avoir examiné le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice concerné, délibère sur le compte administratif 2016 du budget du service Eau Potable de Chérencé le Roussel dressé par Madame le Maire.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à la majorité d'approuver le compte administratif 2016 du budget du service Eau Potable de Chérencé le Roussel.

(contre : 0 – abstention : 1 – pour : 48)

17.03.087 - Compte Administratif du Budget Lotissement Les Lilas de Chérencé le Roussel – exercice 2016

Le Compte administratif reprend l'ensemble des opérations du budget primitif et des décisions modificatives d'un même exercice.

Au titre de l'exercice 2016, le compte administratif du lotissement présente les résultats suivants, au niveau de l'ensemble des titres et des mandats :

	Dépenses	Recettes	Restes à réaliser
Fonctionnement	1,38 €	1,38 €	0 €
Investissement	0,00 €	0,00 €	0 €
Total des Sections	1,38 €	1,38 €	0 €

Les résultats de clôture de l'exercice sont les suivants :

	Résultat 2015 reporté	Résultat 2016	Clôture exercice 2016
Fonctionnement	0 €	0 €	0 €
Investissement	0 €	0 €	0 €

Madame le Maire délégué de Chérencé le Roussel ayant quitté la séance, le Conseil Municipal siégeant sous la présidence Xavier TASSEL, après avoir examiné le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice concerné, délibère sur le compte administratif 2016 du budget lotissement dressé par Madame le Maire.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver le compte administratif 2016 du budget Lotissement Les Lilas de Chérencé le Roussel.

17.03.088 - Compte Administratif du Budget Lotissement Le Coteau du Tertre de Juvigny le Tertre – exercice 2016

Le Compte administratif reprend l'ensemble des opérations du budget primitif et des décisions modificatives d'un même exercice.

Au titre de l'exercice 2016, le compte administratif du lotissement présente les résultats suivants, au niveau de l'ensemble des titres et des mandats :

	Dépenses	Recettes	Restes à réaliser
Fonctionnement	376 208,70 €	376 208,70 €	0 €
Investissement	355 696,87 €	355 696,87 €	0 €
Total des Sections	731 905,57 €	731 905,57 €	0 €

Les résultats de clôture de l'exercice sont les suivants :

	Résultat 2015 reporté	Résultat 2016	Clôture exercice 2016
Fonctionnement	0 €	0 €	0 €
Investissement	0 €	0 €	0 €

Madame le Maire délégué de Juvigny le Tertre ayant quitté la séance, le Conseil Municipal siégeant sous la présidence Xavier TASSEL, après avoir examiné le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice concerné, délibère sur le compte administratif 2016 du budget lotissement dressé par Madame le Maire.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver le compte administratif 2016 du budget Lotissement Le Coteau du Tertre de Juvigny le Tertre.

17.03.089 - Compte Administratif du Budget Lotissement du Mesnil Tôve – exercice 2016

Le Compte administratif reprend l'ensemble des opérations du budget primitif et des décisions modificatives d'un même exercice.

Au titre de l'exercice 2016, le compte administratif du lotissement présente les résultats suivants, au niveau de l'ensemble des titres et des mandats :

	Dépenses	Recettes	Restes à réaliser
Fonctionnement	29 888,47 €	29 888,47 €	0 €
Investissement	29 888,47 €	29 888,47 €	0 €
Total des Sections	59 776,94 €	59 776,94 €	0 €

Les résultats de clôture de l'exercice sont les suivants :

	Résultat 2015 reporté	Résultat 2016	Clôture exercice 2016
Fonctionnement	0 €	0 €	0 €
Investissement	0 €	0 €	0 €

Monsieur le Maire délégué du Mesnil Tôve ayant quitté la séance, le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Xavier TASSEL, après avoir examiné le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice concerné, délibère sur le compte administratif 2016 du budget lotissement dressé par Monsieur le Maire.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver le compte administratif 2016 du budget Lotissement du Mesnil Tôve.

17.03.090 - Budget Commune de Bellefontaine - Compte Administratif exercice 2016

Le Compte administratif reprend l'ensemble des opérations du budget primitif et des décisions modificatives d'un même exercice.

Au titre de l'exercice 2016, le compte administratif du budget de la Commune de Bellefontaine présente les résultats suivants, au niveau de l'ensemble des titres et des mandats :

	Exercice 2016		
	Dépenses	Recettes	Restes à réaliser
Fonctionnement	105 381,05 €	115 328,74 €	
Investissement	5 453,17 €	515,00 €	1 200,00 €
Total des Sections	110 834,22 €	115 843,74 €	1 200,00 €

Les résultats de clôture de l'exercice sont les suivants :

	Résultat 2015 reporté	Résultat 2016	Affectation obligatoire 2016	Clôture Exercice 2016
Fonctionnement	84 137,62 €	9 947,69 €	0 €	94 085,31 €
Investissement	2 311,36 €	-4 938,17 €	0 €	-2 626,81 €

Madame le Maire Délégué de Bellefontaine ayant quitté la séance, le Conseil Municipal siégeant sous la présidence Xavier TASSEL, après avoir examiné le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice concerné, délibère sur le compte administratif 2016 du budget de la Commune de Bellefontaine dressé par Madame le Maire.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à la majorité d'approuver le compte administratif 2016 du budget de la Commune de Bellefontaine. (*contre : 0 – abstention : 1 – pour : 48*)

17.03.091 - Budget Commune de Chassegney - Compte Administratif exercice 2016

Le Compte administratif reprend l'ensemble des opérations du budget primitif et des décisions modificatives d'un même exercice.

Au titre de l'exercice 2016, le compte administratif du budget de la Commune de Chassegney présente les résultats suivants, au niveau de l'ensemble des titres et des mandats :

	Exercice 2016		
	Dépenses	Recettes	OPE d'Ordre / Restes à réaliser
Fonctionnement	38 525,23 €	40 303,94 €	403,00
Investissement	7 271,45 €	674,00 €	7 417,27 €
Total des Sections	45 796,68 €	40 977,94 €	7 820,27 €

Les résultats de clôture de l'exercice sont les suivants :

	Résultat 2015 reporté	Résultat 2016	Affectation obligatoire 2016	Clôture Exercice 2016
Fonctionnement	90 768,60 €	1 778,71 €	0 €	92 547,31 €
Investissement	24 807,95 €	-6 597,45 €	0 €	18 210,50 €

Madame le Maire Délégué de Chasseguey ayant quitté la séance, le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Xavier TASSEL, après avoir examiné le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice concerné, délibère sur le compte administratif 2016 du budget de la Commune de Chasseguey dressé par Madame le Maire.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à la majorité d'approuver le compte administratif 2016 du budget de la Commune de Chasseguey. (*contre : 0 – abstention : 1 – pour : 48*)

17.03.092 - Budget Commune de Chérencé le Roussel - Compte Administratif exercice 2016

Le Compte administratif reprend l'ensemble des opérations du budget primitif et des décisions modificatives d'un même exercice.

Au titre de l'exercice 2016, le compte administratif du budget de la Commune de Chérencé le Roussel présente les résultats suivants, au niveau de l'ensemble des titres et des mandats :

	Exercice 2016		
	Dépenses	Recettes	Restes à réaliser
Fonctionnement	122 939,77 €	149 740,44 €	
Investissement	60 906,10 €	45 443,85 €	0,00 €
Total des Sections	183 845,87 €	195 184,29 €	0,00 €

Les résultats de clôture de l'exercice sont les suivants :

	Résultat 2015 reporté	Résultat 2016	Affectation obligatoire 2016	Clôture Exercice 2016
Fonctionnement	171 172,50 €	26 800,67 €	45 083,85 €	152 889,32 €
Investissement	-41 554,59 €	-15 462,25 €	0 €	-57 016,84 €

Madame le Maire Délégué de Chérencé le Roussel ayant quitté la séance, le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Xavier TASSEL, après avoir examiné le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice concerné, délibère sur le compte administratif 2016 du budget de la Commune de Chérencé le Roussel dressé par Madame le Maire.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à la majorité d'approuver le compte administratif 2016 du budget de la Commune de Chérencé le Roussel. (*contre : 0 – abstention : 2 – pour : 47*)

17.03.093 - Budget Commune de Juvigny le Tertre - Compte Administratif exercice 2016

Le Compte administratif reprend l'ensemble des opérations du budget primitif et des décisions modificatives d'un même exercice.

Au titre de l'exercice 2016, le compte administratif du budget de la Commune de Juvigny le Tertre présente les résultats suivants, au niveau de l'ensemble des titres et des mandats :

	Exercice 2016		
	Dépenses	Recettes	Restes à réaliser
Fonctionnement	325 251,59 €	509 132,15 €	
Investissement	168 557,06 €	221 631,89 €	105 064,05 €
Total des Sections	493 808,65 €	730 764,04 €	105 064,05 €

Les résultats de clôture de l'exercice sont les suivants :

	Résultat 2015 reporté	Résultat 2016	Affectation obligatoire 2016	Clôture Exercice 2016
Fonctionnement	348 185,99 €	183 880,56 €	133 157,41 €	398 909,14 €
Investissement	-95 514,44 €	53 074,83 €	0 €	-42 439,61 €

Madame le Maire Délégué de Juvigny le Tertre ayant quitté la séance, le Conseil Municipal siégeant sous la présidence Xavier TASSEL, après avoir examiné le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice concerné, délibère sur le compte administratif 2016 du budget de la Commune de Juvigny le Tertre dressé par Madame le Maire.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver le compte administratif 2016 du budget de la Commune de Juvigny le Tertre.

17.03.094 - Budget Commune de La Bazoge - Compte Administratif exercice 2016

Le Compte administratif reprend l'ensemble des opérations du budget primitif et des décisions modificatives d'un même exercice.

Au titre de l'exercice 2016, le compte administratif du budget de la Commune de La Bazoge présente les résultats suivants, au niveau de l'ensemble des titres et des mandats :

	Exercice 2016		
	Dépenses	Recettes	Restes à réaliser
Fonctionnement	75 663,60 €	127 360,79 €	
Investissement	47 043,46 €	115 980,41 €	19 000,00 €
Total des Sections	122 707,06 €	243 341,20 €	19 000,00 €

Les résultats de clôture de l'exercice sont les suivants :

	Résultat 2015 reporté	Résultat 2016	Affectation obligatoire 2016	Clôture Exercice 2016
Fonctionnement	87 215,45 €	51 697,19 €	47 979,41 €	90 933,23 €
Investissement	-31 979,41 €	68 936,95 €	0 €	36 957,54 €

Monsieur le Maire Délégué de La Bazoge ayant quitté la séance,

le Conseil Municipal siégeant sous la présidence Xavier TASSEL, après avoir examiné le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice concerné, délibère sur le compte administratif 2016 du budget de la Commune de La Bazoge dressé par Monsieur le Maire.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à la majorité d'approuver le compte administratif 2016 du budget de la Commune de La Bazoge. (*contre : 0 – abstention : 1 – pour : 48*)

17.03.095 - Budget Commune de Le Mesnil Rainfray - Compte Administratif exercice 2016

Le Compte administratif reprend l'ensemble des opérations du budget primitif et des décisions modificatives d'un même exercice.

Au titre de l'exercice 2016, le compte administratif du budget de la Commune de Le Mesnil Rainfray présente les résultats suivants, au niveau de l'ensemble des titres et des mandats :

	Exercice 2016		
	Dépenses	Recettes	Restes à réaliser
Fonctionnement	106 899,94 €	182 398,02 €	
Investissement	59 860,48 €	81 530,66 €	0,00 €
Total des Sections	166 760,42 €	263 928,68 €	0,00 €

Les résultats de clôture de l'exercice sont les suivants :

	Résultat 2015 reporté	Résultat 2016	Affectation obligatoire 2016	Clôture Exercice 2016
Fonctionnement	156 192,97 €	75 498,08 €	70 383,66 €	161 307,39 €
Investissement	-59 393,82 €	21 670,18 €	0 €	-37 723,64 €

Monsieur le Maire Délégué de Le Mesnil Rainfray ayant quitté la séance, le Conseil Municipal siégeant sous la présidence Xavier TASSEL, après avoir examiné le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice concerné, délibère sur le compte administratif 2016 du budget de la Commune de Le Mesnil Rainfray dressé par Monsieur le Maire.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à la majorité d'approuver le compte administratif 2016 du budget de la Commune de Le Mesnil Rainfray. (*contre : 0 – abstention : 1 – pour : 48*)

17.03.096 - Budget Commune de Le Mesnil Tôve - Compte Administratif exercice 2016

Le Compte administratif reprend l'ensemble des opérations du budget primitif et des décisions modificatives d'un même exercice.

Au titre de l'exercice 2016, le compte administratif du budget de la Commune de Le Mesnil Tôve présente les résultats suivants, au niveau de l'ensemble des titres et des mandats :

	Exercice 2016		
	Dépenses	Recettes	Restes à réaliser
Fonctionnement	86 304,73 €	140 662,70 €	
Investissement	90 347,99 €	70 811,32 €	0,00 €
Total des Sections	176 652,72 €	211 474,02 €	0,00 €

Les résultats de clôture de l'exercice sont les suivants :

	Résultat 2015 reporté	Résultat 2016	Affectation obligatoire 2016	Clôture Exercice 2016
Fonctionnement	206 742,81 €	54 357,97 €	66 635,32 €	194 465,46 €
Investissement	-35 735,32 €	-19 536,67 €	0 €	-55 271,99 €

Monsieur le Maire Délégué de Le Mesnil Tôve ayant quitté la séance,
le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Xavier TASSEL, après avoir examiné le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice concerné, délibère sur le compte administratif 2016 du budget de la Commune de Le Mesnil Tôve dressé par Monsieur le Maire.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à la majorité d'approuver le compte administratif 2016 du budget de la Commune de Le Mesnil Tôve. (contre : 0 – abstention : 1 – pour : 48)

17.03.097 - Régie Énergies Renouvelables - Affectation du résultat du budget 2016

Compte tenu des résultats constatés lors de l'adoption des Comptes Administratifs 2016 des deux budgets concernés par la consolidation (Régie photovoltaïque de Bellefontaine et Régie Energies Renouvelables du Mesnil Rainfray) :

	Résultat CA 2015	Affectation à la Section Investisst	Résultat Exercice 2016	Restes à réaliser 2016	Chiffres pour l'affectation du résultat
Investissement	24 575,90 €	/	350,12 €	0,00 €	24 926,02 €
Exploitation	-4 526,84 €	0,00 €	5 385,59 €		858,75 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, [le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement]

Après en avoir délibéré, et sur avis conforme du Conseil d'Exploitation, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2016 :	858,75 €
Affectation obligatoire :	
- à la couverture d'autofinancement (c/1068)	0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :	
- affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0,00 €
- affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	858,75 €
Total affecté au c/1068 :	0,00 €
Déficit global cumulé au 31/12/2016	
- déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	0,00 €

17.03.098 - Régie autonome de la Station-Service communale - Affectation du résultat du budget 2016

Compte tenu des résultats constatés lors de l'adoption du Compte Administratif 2016 :

	Résultat CA 2015	Affectation à la Section Investisst	Résultat Exercice 2016	Restes à réaliser 2016	Chiffres pour l'affectation du résultat
Investissement	58 484,85 €	/	17 086,23 €	-10 080,52 €	65 490,56 €
Exploitation	2 656,86 €	0,00	18 117,26 €		20 774,12 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, *[le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement]*

Après en avoir délibéré, et sur avis conforme du Conseil d'Exploitation, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2016 :	20 774,12 €
Affectation obligatoire :	
- à la couverture d'autofinancement (c/1068)	0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :	
- affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0,00 €
- affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	20 774,12 €
Total affecté au c/1068 :	0,00 €
Déficit global cumulé au 31/12/2016	
- déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	0,00 €

17.03.099 - Service Eau Potable de Chérencé le Roussel - Affectation du résultat du budget 2016

Compte tenu des résultats constatés lors de l'adoption du Compte Administratif 2016 :

	Résultat CA 2015	Affectation à la Section Investisst	Résultat Exercice 2016	Restes à réaliser 2016	Chiffres pour l'affectation du résultat
Investissement	92 672,74 €	/	2 906,73 €	-2 130,00 €	93 449,47 €
Exploitation	15 735,78 €	0,00	-3 687,18 €		12 048,60 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, *[le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement]*

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2016 :	12 048,60 €
Affectation obligatoire : à la couverture d'autofinancement (c/1068)	0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :	
- affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0,00 €
- affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	12 048,60 €
Total affecté au c/1068 :	0,00 €
Déficit global cumulé au 31/12/2016	
- déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	0,00 €

17.03.100 - Budget commune de Juvigny-les-Vallées - Affectation du résultat du budget 2016

Compte tenu des résultats constatés lors de l'adoption du Compte Administratif 2016 des sept communes historiques :

	Résultat CA 2015	Affectation à la Section Investisst	Résultat Exercice 2016	Restes à réaliser 2016	Chiffres pour l'affectation du résultat
Investissement	-237 058,27€	/	97 147,42 €	-132 681,32 €	-272 592,17 €
Fonctionnement	1 144 415,94 €	363 239,65 €	403 960,87 €		1 185 540,16 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, [le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement]

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2016 :	1 185 540,16 €
Affectation obligatoire : - à la couverture d'autofinancement (c/1068)	272 592,17 €
Solde disponible affecté comme suit :	
- affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0,00 €
- affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	912 947,99 €
Total affecté au c/1068 :	272 592,17 €
Déficit global cumulé au 31/12/2016	
- déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	0,00 €

17.03.101 - Principe de neutralité fiscale suite à la création de la Communauté d'Agglomération

Par arrêtés préfectoraux en date des 3 octobre et 27 décembre 2016, la Communauté d'Agglomération Mont-Saint-Michel - Normandie a été créée en regroupant les communautés de communes suivantes :

- Communauté de communes Avranches - Mont Saint Michel
- Communauté de communes du Mortainais
- Communauté de communes de Saint-Hilaire du Harcouët
- Communauté de communes de Saint-James
- Communauté de communes du Val de Sée

Au cours de l'année 2016, une étude sur les conséquences financières et fiscales de la création de la Communauté d'Agglomération avait été confiée au cabinet Ressources Consultant Finances (RCF) pour mesurer les incidences de ce regroupement.

Synthétiquement, le code général des impôts prévoit des dispositifs réglementaires en matière de fiscalité ménage (taxe d'habitation, foncier bâti et non bâti) et en matière de cotisation foncière des entreprises (CFE). Concernant la CFE, il est fait application du calcul du taux moyen pondéré des EPCI fusionnés.

Concernant la fiscalité « ménage », deux possibilités peuvent s'appliquer :

- le calcul des taux moyens pondérés des EPCI fusionnés avec possibilité de lissage sur une période maximale de 12 ans ;
- le calcul des taux moyens pondérés consolidés (communes + EPCI).

Toutefois, après simulation des incidences fiscales prévues par la législation, il s'avère que des inégalités fiscales vont apparaître sur le territoire communautaire. Ces inégalités s'expliquent par des modalités de calcul différentes appliquées lors du passage en Taxe Professionnelle Unique.

Le 23 juin 2016, une restitution de l'étude avait été faite à l'ensemble des élus du nouveau périmètre lors d'une réunion à Saint James pour proposer une solution alternative afin de :

- conserver un même niveau de pression fiscale consolidé pour le contribuable (commune + EPCI) avant et après fusion ;
- garantir au futur EPCI un niveau de recettes fiscales équivalent au cumul des recettes fiscales des EPCI fusionnés.

Cette possibilité consiste à appliquer, dès la première année, le taux moyen du nouvel EPCI et de demander, simultanément, aux communes de modifier leur taux communal pour que le total du taux « communal – nouvel EPCI » soit identique au taux « communal – communauté de communes 2016 ». Ce qui permet une neutralité fiscale pour le contribuable. La différence de recettes (en plus ou en moins) est compensée par une attribution de compensation permettant ainsi une neutralité financière pour la commune.

Cette solution qui a été validée par le comité de pilotage de la fusion doit toutefois faire l'objet d'un large consensus de l'ensemble des communes du territoire pour être applicable.

Une actualisation de l'étude vient d'être réalisée par le cabinet RCF et présentée, par territoire, aux élus avec un retour positif pour la mise en œuvre du dispositif de neutralité.

Ce mécanisme d'ajustement s'appuie sur le principe de libre fixation des attributions de compensation validé par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des 2/3, et des conseils municipaux.

Par ailleurs, afin de faciliter la mise en œuvre du dispositif, le conseil communautaire, réuni le 23 février dernier, a décidé d'arrêter la structure de ses taux de fiscalité comme suit :

- Taxe d'habitation : 11,15% ;
- Taxe sur le foncier bâti : 5,22% ;
- Taxe sur le foncier non bâti : 16,62%.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité, d'accepter le principe d'application de la neutralité fiscale comme présenté ci-dessus.

17.03.102 - Taux des taxes directes communales

Dans le cadre de la création de la commune nouvelle Juvigny-les-Vallées, il convient de déterminer les taux d'imposition des taxes directes communales.

Pour mémoire les sept communes historiques ont décidé par délibération concordante, la mise en place d'un mécanisme d'intégration fiscale progressive des taux de Taxe d'habitation (TH), de Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) et de Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) à compter du 1^{er} janvier 2017 sur le territoire de la Commune Nouvelle, avec une durée de lissage sur 9 ans.

Par ailleurs, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement au principe de neutralité fiscale proposé par la Communauté d'Agglomération Mont-Saint-Michel-Normandie.

Ainsi, et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité, d'approuver les taux suivants :

axes	Taux 2017
Taxe d'habitation (TH)	8,90
Taxe sur foncier bâti (TF B)	16,35
Taxe sur foncier non bâti (TF NB)	27,44

17.03.103 - Régie Énergies Renouvelables – Budget Primitif 2017

Le détail du projet de budget primitif 2017 préparé par le Conseil d'Exploitation est présenté aux membres, Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité le Budget Primitif 2017 de la Régie Energies Renouvelables, qui s'équilibre de la façon suivante :

	Dépenses	Recettes
Exploitation	17 000,00 €	17 000,00 €
Investissement	32 547,02 €	32 547,02 €

17.03.104 - Régie Station-Service – Budget Primitif 2017

Le détail du projet de budget primitif 2017 préparé par le Conseil d'Exploitation est présenté aux membres,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité le Budget Primitif 2017 de la Régie Station-Service qui s'équilibre de la façon suivante :

	Dépenses	Recettes
Exploitation	500 000,00 €	500 000,00 €
Investissement	104 800,00 €	104 800,00 €

17.03.105 - Service Eau Potable Chérencé – Budget Primitif 2017

Le détail du projet de budget primitif 2017 préparé par le Conseil d'Exploitation est présenté aux membres,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité le Budget Primitif 2017 du Service Eau Potable Chérencé qui s'équilibre de la façon suivante :

	Dépenses	Recettes
Exploitation	60 000,00 €	60 000,00 €
Investissement	164 000,00 €	164 000,00 €

17.03.106 - Lotissement Les Lilas Chérencé le Roussel – Budget Primitif 2017

Le détail du projet de budget primitif 2017 est présenté aux membres,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité le Budget Primitif 2017 du lotissement Les Lilas Chérencé le Roussel qui s'équilibre de la façon suivante :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	58 792,00 €	58 792,00 €
Investissement	58 787,00 €	58 787,00 €

17.03.107 - Lotissement Le Coteau du Tertre Juvigny le Tertre – Budget Primitif 2017

Le détail du projet de budget primitif 2017 est présenté aux membres,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité le Budget Primitif 2017 du lotissement Le Coteau du Tertre Juvigny le Tertre qui s'équilibre de la façon suivante :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	290 365,00 €	290 365,00 €
Investissement	290 360,00 €	290 360,00 €

17.03.108 - Lotissement Le Mesnil Tôve – Budget Primitif 2017

Le détail du projet de budget primitif 2017 est présenté aux membres,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité le Budget Primitif 2017 du lotissement Le Mesnil Tôve qui s'équilibre de la façon suivante :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	50 200,00 €	50 200,00 €
Investissement	50 195,00 €	50 195,00 €

17.03.109 - Commune de Juvigny-les-Vallées – Budget Primitif 2017

Le détail du projet de budget primitif 2017 est présenté aux membres,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité le Budget Primitif 2017 de la commune de Juvigny-les-Vallées qui s'équilibre de la façon suivante :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 925 000,00 €	1 925 000,00 €
Investissement	1 070 000,00 €	1 070 000,00 €

Informations sur les actes accomplis en exécution de la délégation d'attributions du conseil municipal

Sans objet.

INFORMATIONS QUESTIONS DIVERSES